

Bruxelles, le 1^{er} décembre 2023
(OR. en)

16175/23

ENER 663
RELEX 1413
COWEB 155
COEST 645

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. Cion:	15295/23 + ADD 1
Objet:	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie (Vienne, Autriche, 14 décembre 2023) - Adoption

1. La Communauté de l'énergie est une organisation internationale instituée en 2006. L'objectif de l'organisation est d'étendre les règles et principes du marché intérieur de l'énergie de l'UE aux pays de l'Europe du Sud-Est et de la région de la mer Noire, sur la base d'un cadre juridiquement contraignant.
2. Le 14 novembre 2023, la Commission a présenté au Conseil une proposition¹ relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie devant se tenir à Vienne le 14 décembre 2023.
2. Le groupe "Énergie" a examiné la proposition susmentionnée lors de sa réunion du 23 novembre. Une consultation écrite informelle a été lancée (document 15295/23 + ADD 1) le 24 novembre et s'est achevée le 29 novembre. Les délégations n'ont soulevé aucune objection.

¹ 15295/23 + ADD 1.

3. Sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité à:
- adopter le projet de décision figurant dans le document 15880/23 + ADD 1;
 - noter que le Parlement européen sera informé de l'adoption de la décision conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE.
-